

**Avis de recrutement par voie contractuelle
d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
de l'intérieur et de l'outre-mer
au titre des **travailleurs handicapés**
session 2021**

CALENDRIER DU RECRUTEMENT

Clôture des inscriptions en ligne ou papier (cachet de la poste faisant foi)	19 juillet 2021
Examen des dossiers	1 ère semaine d'août
Résultats d'admissibilité	A compter du 13 août 2021
Entretien des candidats	Du 06 au 13 septembre 2021
Résultats d'admission	A compter du 17 septembre 2021
Prise de poste	A compter du 2 novembre 2021

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des états membres de l'Union Européenne ;
- Être âgé de 18 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou une qualification reconnue comme équivalente ;
- Être en règle avec la législation du service national ;
- Ne pas appartenir à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques ;
- Être reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- Être de bonne moralité

INSCRIPTION

- Par internet : www.interieur.gouv.fr (le ministère recrute/filière service technique/les recrutements/adjoints techniques/les recrutements ouverts)
- Par courrier : en téléchargeant le dossier sur le site mentionné ci-dessus.

Après avoir été complétés et signés, les documents suivants devront être transmis au plus tard **le 19 juillet 2021** (cachet de la poste faisant foi) au SGAMI Sud- direction des ressources humaines - bureau du recrutement– 299 chemin de Ste Marthe CS 90495 13311 Marseille Cedex 14.

POSTE A POURVOIR

Spécialité « Entretien et Réparation des Engins et Véhicules à Moteur » (EREVM) :

- 1 poste de Mécanicien véhicule poids lourds au SGAMI SUD / DEL / CSAG Marseille

ETAPES DU RECRUTEMENT

- Les candidats au recrutement établissent un dossier qui est examiné par la commission de sélection ;
- Les candidats dont le dossier est sélectionné passent un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes qui vise à vérifier la correspondance entre leur profil et le poste proposé ;
- La commission arrête la liste du ou des candidats retenus.

PIECES A FOURNIR

Les candidats doivent fournir obligatoirement un dossier comprenant :

- Notice d'inscription dûment complétée, datée et signée ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum-vitae ;
- Copie d'un diplôme de niveau 3 en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou une qualification reconnue comme équivalente ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou carte de ressortissant CEE ou EEE ;
- La notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé établie par la CDAPH ;
- Le certificat médical du médecin agréé attestant l'aptitude à exercer l'emploi à pourvoir (pour trouver la liste des médecins généralistes agréés compétents en matière de handicap, se rendre sur le site internet de l'agence régionale de la santé (ARS) de votre département.

RENSEIGNEMENTS

Par courriel : sgamisud-brf-epts@interieur.gouv.fr

Par téléphone : 04 86 57 68 **50 / 52 / 53 / 82**

ATTENTION

Tous les échanges administratifs (convocations, courriers d'admissibilité, d'admission) s'effectueront par voie électronique. Il est donc impératif de renseigner votre adresse mail.

EQUIVALENCE DE DIPLOME

Réf : chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007

Les candidats ne possédant pas de diplôme requis peuvent être admis à concourir s'ils :

- sont titulaires d'un diplôme, d'un titre ou d'une attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes ou titres requis ;
- ou justifient d'une inscription dans un cycle de formation dont l'accès est subordonné à l'obtention d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui requis ;
- ou sont titulaires d'un diplôme ou titre homologué enregistré au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au même niveau que le diplôme requis ;
- ou justifient de l'exercice d'activités professionnelles d'une durée de 3 ans relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès (durée ramenée à 2 ans s'ils justifient d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis).

Les pièces justificatives mentionnées ci-dessous, doivent impérativement être fournies en même temps que le dossier d'inscription pour tout(e) candidat(e) sollicitant une équivalence.

Pièces à joindre :

Pour chaque diplôme ou titre déclaré :

- Une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente ;

Ou

- Une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui du diplôme ou titre requis.

Pour les titres ou diplômes obtenus dans un autre Etat que la France, fournir en plus :

- Une traduction du titre ou diplôme, par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français

Et

- Tout justificatif du niveau d'étude sanctionné par le diplôme étranger

** une attestation de reconnaissance de niveau peut être délivrée par le centre ENIC-NARIC, rattaché au centre international d'études pédagogiques (service du ministère de l'éducation nationale, 1 av Léon Journault 92318 SEVRES Cedex : 01 45 07 63 21 ou enic-naric@ciep.fr) ce service est payant.*

Pour chaque expérience professionnelle déclarée :

- Une copie des contrats de travail et des certificats de travail ou à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée ;

Ou

- Tout autre document établi par un organisme habilité et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat.

Pour plus de précisions, se référer à la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employés salariés d'entreprise, disponible sur le site de l'INSEE sous la référence « PCS-ESE 2003 ».